



Une allocation universelle est-elle plus favorable à la réduction des inégalités hommes/femmes?

Jean-Paul Zoyem*

**DRAFT, SEPTEMBER 2002. NOT TO BE QUOTED
WITHOUT PERMISSION OF THE AUTHOR(S).**

*The views expressed in this paper are those of the author(s),
and do not necessarily represent the views of BIEN or BIEN-Suisse.*

* INSEE, Paris, France.

Contents

Résumé.....	v
1. Introduction.....	1
2. La simulation de l'allocation universelle.....	1
3. Une allocation universelle réduirait les inégalités de niveaux de vie ...	4
3.1 ... en assurant un transfert de revenus au profit des plus pauvres...	5
3.2 ... des ménages avec enfant	6
3.3 ... et des femmes	7
4. Allocation universelle et dynamique de la pauvreté.....	8
4.1 Changements de structures familiales et sortie de pauvreté.....	9
4.3 L'allocation universelle réduirait le coût de l'autonomie pour les femmes sans conjoint.....	10
5. Conclusion	12
Bibliographie.....	15

List of tables

Tableau 1. Indices d'inégalités avant et après réforme.....	4
Tableau 2. Evaluation des gains et pertes par catégorie de ménages.....	6
Tableau 3. Rapport de niveau de vie femme-homme selon le nombre d'enfants des personnes sans conjoint.....	7
Tableau 4. Rapport de niveau de vie femme-homme selon l'âge des personnes sans conjoint et sans enfant	8
Tableau 5. Taux de sortie de pauvreté avant et après l'allocation universelle selon les événements familiaux.....	10
Tableau 6. Estimation des probabilités de sortie de pauvreté (Logit) pour les personnes sans conjoint.....	12

List of figures

Graphique 1. Distribution du niveau de vie des ménages : système actuel vs allocation universelle	4
Graphique 2. Gains moyens proportion de gagnants par quintiles de niveaux de vie avant réforme	5

Résumé

Cet article évalue l'impact d'une allocation universelle sur la réduction des inégalités homme-femme en terme de niveau de vie à partir des cinq premières vagues de la partie française du Panel européen des ménages. Une analyse des distributions de niveaux de vie et des indicateurs d'inégalité permet de montrer qu'une allocation universelle d'un montant égal à 80% du RMI pour une personne seule s'accompagnerait d'une réduction des inégalités de niveaux de vie en faveur des plus pauvres, des femmes et des enfants. Les ménages du vingtile le plus riche verraient leur niveau de vie diminuer de 20% alors que ceux du vingtile le plus pauvre gagneraient 70%. Nous montrons également que les sorties de pauvreté seraient plus rapides en présence d'une allocation universelle. L'estimation d'un modèle Logit contrôlant des différentes caractéristiques individuelles montre que la mise en couple favorise la sortie de pauvreté pour les femmes sans conjoint, mais que cet avantage disparaîtrait en présence d'une allocation universelle.

Mots clés: Inégalité homme femme, Allocation universelle, Sortie de pauvreté, Modèle Logit

1. Introduction

Face à la diversité des aides publiques aux ménages et aux individus, se pose parfois la question de leur équité. Pour certains, l'équité passe par l'instauration d'une allocation universelle qui serait versée aux individus en substitution de toute autre allocation. Compte tenu des enjeux économiques et sociaux d'une telle réforme, sa mise en place nécessite d'avoir des idées assez précises de ses effets redistributifs. L'analyse de ces effets se fait parfois à l'aide des techniques de micro-simulation (voir par exemple Atkinson, Bourguignon et O'Donoghue, 1999 et Fleurbaey, Hagneré et Trannoy, 2001). Dans ces analyses, on met souvent l'accent sur les gains potentiels des familles en fonction de leur composition et de leurs revenus. Mais peu d'intérêt a été porté sur l'analyse des inégalités hommes-femmes. Pourtant, l'instauration d'une allocation universelle pourrait changer significativement les différences de niveaux de vie entre les deux sexes du fait notamment des différences de compositions familiales entre les ménages d'hommes et de femmes vivant sans conjoint. C'est ce que nous proposons d'analyser ici. Notre étude est complétée par une analyse de l'impact des changements des structures familiales sur la dynamique de la pauvreté.

La première partie de l'article présente les hypothèses retenues dans la simulation de l'allocation universelle. La seconde partie propose une évaluation des gains et des pertes de niveaux de vie selon la situation des ménages. Enfin, la troisième partie analyse au moyen d'un modèle Logit, l'impact des événements familiaux sur les sorties de pauvreté avant et après la réforme. Notre analyse est fondée sur les cinq premières vagues du Panel européen des ménages.

2. La simulation de l'allocation universelle

Le panel européen des ménages fournit des informations sur différents types de revenus perçus par le ménage au cours de l'année (encadré n°1). Ce qui permet de déterminer le niveau de vie du ménage selon le système de protection social actuel. Pour évaluer l'impact d'une allocation universelle sur ce niveau de vie, nous procédons à une simulation de cette dernière. Ensuite, nous imputons cette

allocation simulée au ménage en remplacement des allocations actuelles. Nous exposons ici les hypothèses retenues dans cette substitution.

Nous avons considéré que la réforme remplace toutes les prestations de solidarité par une allocation universelle dont le montant est équivalent à 80% du Revenu minimum d'insertion (RMI), soit environ 360 • (valeur en 1994)¹. Il s'agit en particulier des prestations liées à la charge d'enfant (allocations familiales, complément familial, Allocation de parent isolée), aux charges de logement (aides au logement), à la lutte contre la pauvreté (le RMI).

Un traitement particulier a été fait aux aides couvrant le handicap ou les incapacités physiques afin de tenir compte des coûts supplémentaires qui ne sauraient être couverts par une allocation universelle. Ainsi, le montant de l'AAH perçu par l'individu est comparé à celui de l'allocation universelle à laquelle il aurait eu droit, et c'est le plus élevé des deux qui est maintenu dans le calcul du niveau de vie de son ménage. Autrement dit, la personne handicapée perçoit d'abord l'allocation universelle, et le montant de son AAH est ensuite calculé, selon le barème actuel, en tenant compte de l'allocation universelle dans les ressources.

Pour les indemnités de chômage, l'allocation de solidarité spécifique devrait logiquement être remplacée par l'allocation universelle puisqu'elle relève d'une logique d'aide et non pas d'assurance comme l'allocation unique dégressive. Toutefois, les données dont nous disposons ne permettent pas de faire la distinction entre les deux. Nous avons choisi de ne remplacer aucune indemnité de chômage par l'allocation universelle.

Le barème de l'impôt sur le revenu est maintenu tel qu'il était en 1994. Toutefois, aucun avantage fiscal n'est accordé au delà de la réduction que permet le système de quotient familial. En particulier, les pensions alimentaires versées aux enfants ne sont plus réduits du revenu imposable.

¹ Trois scénari ont été testés au départ : 120%, 100% et 80%. Ce dernier a été retenu parce qu'il donnait un niveau de vie moyen très proche de celui qu'on obtient avec le système actuelle.

Le montant de l'allocation universelle est choisi en sorte que le niveau de vie moyen des ménages soit à peu près le même avant et après réforme.

Encadré n°1 – La partie française du panel européen des ménages

Les données des cinq premières vagues françaises sont aujourd'hui disponibles. 7344 ménages ordinaires ont répondu à la première vague de l'enquête, soit 14330 personnes. A la cinquième vague, du fait de l'attrition, seuls 6 177 ménages ont répondu à l'enquête. Des informations disponibles dans ce panel permettent de suivre les évolutions du niveau de vie, de repérer les différents événements d'emploi et événements familiaux.

L'activité dans le panel

Un calendrier d'activité permet de connaître mois par mois depuis janvier 1993, les situations professionnelles des individus âgés de 17 ans et plus l'année de l'enquête. On sait pour ceux qui ont un emploi s'il s'agit d'une activité salariée ou non, en CDI ou en CDD, et à temps complet ou à temps partiel. L'existence des activités secondaires ou épisodiques est aussi connue. Les formes de l'inactivité sont spécifiées (retraite ou préretraite, études initiales, service national, autres études, maladie). Pour les périodes de chômage, le nombre de jours de chômage dans le mois est connu, de même que le mois où on a pu avoir une offre, mais qui n'a pas abouti.

Ce calendrier est particulièrement complexe et détaillé et, pour être utilisable, il a fait l'objet de corrections spécifiques (Breuil, Ponthieux et Zoyem, 2002) L'optique retenue pour la construction des trajectoires d'activité a été de résumer l'ensemble des situations déclarées un mois donné en une seule, ce qui permet d'aboutir facilement à des calendriers mensuels d'activité (mais a l'inconvénient par exemple de ne pas permettre de tenir compte de certaines situations ayant peu duré).

Les revenus dans le panel

Un calendrier des revenus permet de connaître également mois par mois depuis janvier 1993, les différents types de revenus que chaque individu a perçus. On connaît à la fois, pour chaque type de revenu (environ 50 postes), le montant total perçu au cours de l'année précédente, et le montant cumulé entre le début de l'année et la date de l'enquête (entre septembre et décembre). Le montant du mois n'est donc pas observé.

Tout comme le calendrier d'activité, le calendrier de revenus a fait l'objet de corrections visant notamment deux objectifs : assurer la cohérence entre le nombre total de mois déclarés et le nombre de mois cochés, et indiquer pour chaque mois de l'année si le revenu déclaré a été perçu ou non. Dans le cas particulier des salaires et de l'allocation de chômage, le calendrier d'activité a été utilisé prioritairement à toute autre information. Par ailleurs, les revenus liés au salaire ont été considérés comme ayant été perçus sur l'ensemble des mois où le bénéficiaire a déclaré un salaire. De même, l'indemnité de licenciement est considérée comme perçue au cours des mois où une allocation de chômage a été déclarée. Pour la première vague, seul le nombre de mois de perception du revenu avait été demandé pour l'année en cours (1994). Le calendrier des revenus de l'année 1994 est donc entièrement imputé pour cette vague. Des informations mensuelles sont également recueillies sur les aides en nature que reçoit le ménage.

En plus des revenus individuels, il a été posé à un membre du ménage (en général la personne de référence ou son conjoint) la question de savoir quel montant de revenu mensuel percevait actuellement son ménage.

3. Une allocation universelle réduirait les inégalités de niveaux de vie ...

La courbe de distribution des niveaux de vie est plus pentue avec le système réformé (graphique n° 1), ce qui veut dire qu'une allocation universelle contribuerait à la réduction des inégalités de niveaux de vie. Le tableau 1 montre bien cette réduction des inégalités. L'indice de GINI passe de 0.27 avant la réforme à 0.20 après. L'indice de Theil devient aussi plus faible et la part des inégalités expliquées par les différences homme-femme se réduit considérablement parmi les ménages de personnes sans conjoint.

Graphique 1. Distribution du niveau de vie des ménages : système actuel vs allocation universelle

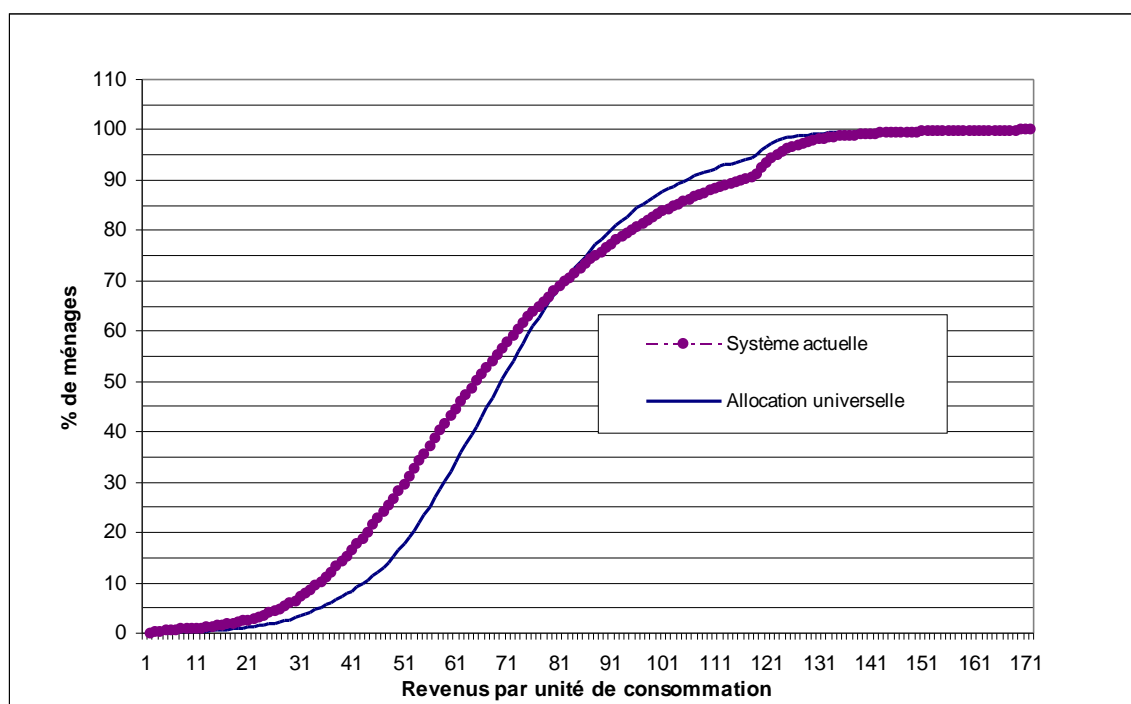


Tableau 1. Indices d'inégalités avant et après réforme

Indices d'inégalités	Ensemble des ménages		Ménages de personnes sans conjoint	
	Avant la réforme	Après la réforme	Avant la réforme	Après la réforme
GINI	0,27	0,20	0,27	0,22
Theil	0,13	0,07	0,13	0,09
Part expliquée par les inégalités homme femme			1,38	0,04

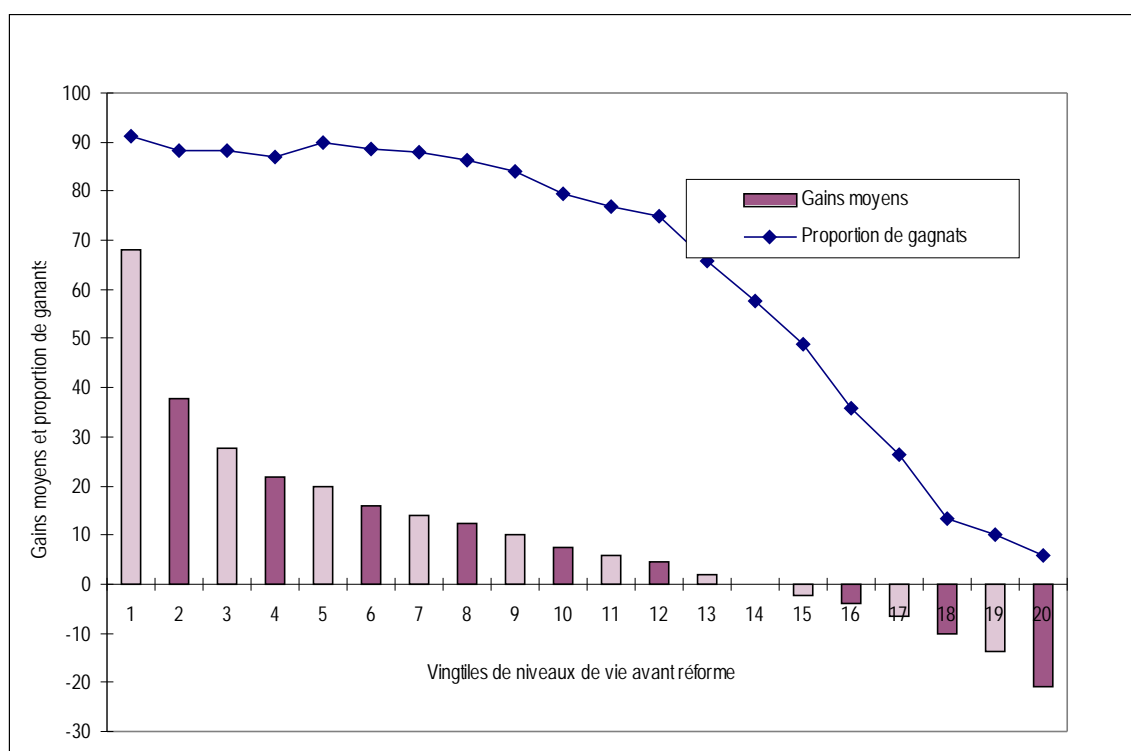
Source: Panel européen de ménages; Vagues 1 à 5

3.1 ... en assurant un transfert de revenus au profit des plus pauvres...

Cette réforme assurerait un transfert de revenus des ménages situés en haut de l'échelle de niveau de vie vers ceux qui se trouvent en dessous, et serait neutre pour ceux qui bénéficient des niveaux de vie proches de la médiane. Ainsi, comme le montre le graphique n°2, la perte pour les ménages du dernier vingtile (le plus riche) serait de 20% contre un gain de l'ordre de 40% pour ceux du deuxième vingtile et de près 70% pour le premier vingtile.

La proportion des gagnants est aussi révélatrice du transfert des plus riches vers les plus pauvres. En dessous de la médiane du revenu par unité de consommation, plus de huit ménages sur dix sont gagnants dans la réforme. Au delà, la proportion des gagnants baisse fortement jusqu'à moins d'un ménage sur dix au dix-huitième vingtile.

Graphique 2. Gains moyens et proportion de gagnants par vingtiles de niveaux de vie avant réforme



3.2 ... des ménages avec enfant

Le tableau 2 décrit les gains et pertes moyennes en fonctions de la composition du ménage. On constate que la proportion des gagnants est nettement plus élevée parmi les ménages qui ont des enfants en charge. Pour les hommes sans conjoint par exemple, elle est de 72% en présence d'enfant contre 39% lorsqu'il n'y en a pas. Parmi les ménages avec enfants, la proportion des gagnants est d'autant plus forte que le nombre d'enfant est élevé. Elle varie de 64% pour les couples avec un seul enfant à 93% pour ceux qui en ont quatre ou plus. De même, le gain moyen pour ces gagnants croît avec le nombre d'enfants.

Inversement, pour les perdants, les pertes moyennes sont d'autant plus faibles que le nombre d'enfant est élevé. Au total, la réforme aboutirait à une augmentation de niveau de vie de 20 à 30 % pour les familles nombreuses (trois enfants et plus), de l'ordre de 10 à 15% pour ceux qui ont un ou deux enfants. Parmi les ménages sans enfant, les couples gagneraient un peu alors que les personnes sans conjoint perdraient en moyenne.

Tableau 2. Evaluation des gains et pertes par catégorie de ménages

	Gains moyens des gagnants	Pertes moyennes des perdants	Moyenne des Gains et Pertes	Proportion de gagnants
Couple sans enfant	19	-14	4	56
Couple 1 enfant	21	-12	9	64
Couple 2 enfants	21	-11	13	73
Couple 3 enfants	25	-12	19	85
Couple 4 enfants	34	-8	31	93
Homme seul sans enfant	19	-18	-3	39
Homme seul avec enfant	23	-13	13	72
Femme seule sans enfant	17	-14	-1	42
Femme seule 1 enfant	22	-15	16	82
Femme seule 2 enfants	25	-14	19	84
Femme seule 3 enfants	31	-10	25	85

Source: Panel européen de ménages;
Vagues 1 à 5

Champ: Ménages dont la personne de référence âgée de 17 à 59 ans n'est ni étudiante, ni retraitée

3.3 ... et des femmes

On a vu plus haut avec l'indice de Theil que l'allocation universelle contribuerait à réduire les inégalités homme-femme. Nous avons également vu que les ménages avec enfants gagneraient dans une telle réforme. Il est possible que la réduction des inégalités homme-femme soit liée à cette présence d'enfant plus fréquente chez les femmes. Nous cherchons à montrer ici en quoi cette allocation contribuerait à réduire les inégalités homme-femme au delà du fait que les femmes ont plus souvent des enfants en charge. L'analyse est fondée sur le rapport entre le niveau de vie des hommes sur celui des femmes, et limitée aux ménages de personnes sans conjoint. On constate que le niveau de vie moyen des femmes représente 89% de celui des hommes avant la réforme et qu'il atteint 99% après (tableau 3). Cette réduction des inégalités homme-femme est observée quelque soit le nombre d'enfants.

Tableau 3. Rapport de niveau de vie femme-homme selon le nombre d'enfants des personnes sans conjoint

	Ensemble				
	Sans enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	
Avant la réforme					
Niveau de vie moyen des hommes	7 014	7 080	6 580	6 526	ns
Niveau de vie moyen des femmes	6 238	6 985	5 719	5 437	4 431
Rapport des niveaux de vie homme-femme (b)	89	99	87	83	ns
Après la réforme					
Niveau de vie moyen des hommes	6 429	6 375	6 895	6 890	ns
Niveau de vie moyen des femmes	6 338	6 520	6 352	6 201	5 305
Rapport des niveaux de vie homme-femme (b)	99	102	92	90	ns

Note: (a) un enfant ou plus pour les hommes, (b) A partir de 2 enfants pour les femmes, le rapport se fait par rapport aux hommes ayant 1 enfant ou plus, ns=non significatif

Source: Panel européen de ménages; Vagues 1 à 5

Champ: Ménages dont la personne de référence âgée de 17 à 59 ans n'est ni étudiante, ni retraitée

Pour les personnes sans enfant, les écarts entre les niveaux de vie des hommes et des femmes sont peu significatifs aussi bien avant qu'après la réforme.

On se serait attendu à un niveau de vie plus élevé chez les hommes puisqu'ils bénéficient des rémunérations plus importantes. Ce résultat peu attendu peut s'expliquer par la différence de structure par âge des deux populations : les femmes seules sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins. Il apparaît en effet que ces écarts varient selon les tranches d'âges (tableau 4). Entre 30 et 39 ans, les femmes ont un niveau de vie avant réforme supérieur de 5% à celui des hommes alors que celles de 50 à 59 ans sont plutôt moins nanties que leurs homologues masculins. La réforme permettrait aux femmes seules sans enfant de bénéficier d'un niveau de vie moyen de l'ordre de 3 à 8% supérieur à celui des hommes de même âge, à l'exception des 25-29 ans.

Tableau 4. Rapport de niveau de vie femme-homme selon l'âge des personnes sans conjoint et sans enfant

	Ensemble	17 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans
Avant la réforme						
Niveau de vie moyen des hommes	7 080	5 210	6 820	7 376	7 618	7 072
Niveau de vie moyen des femmes	6 985	5 261	6 616	7 780	7 520	6 791
Rapport des niveaux de vie homme-femme	99	101	97	105	99	96
Après la réforme						
Niveau de vie moyen des hommes	6 375	5 364	6 611	6 579	6 553	5 969
Niveau de vie moyen des femmes	6 520	5 635	6 534	7 097	6 772	6 159
Rapport des niveaux de vie homme-femme	102	105	99	108	103	103
Source: Panel européen de ménages; Vagues 1 à 5						
Champ: Ménages dont la personne de référence âgée de 17 à 59 ans n'est ni étudiante, ni retraitée						

4. Allocation universelle et dynamique de la pauvreté

Certains évènements familiaux se traduisent par une modification du niveau de vie du ménage ou de ses membres. Lorsqu'il s'agit d'évènements modifiant la structure du ménage, l'impact sur le niveau de vie n'est pas le même pour tous ses membres ; il peut en particulier être différent entre les hommes et les femmes.

Nous cherchons ici à déterminer dans quelle mesure l'allocation universelle peut modifier l'impact des ruptures conjugales et des mises en couples. Il s'agit plus précisément d'évaluer la modification du rapport des probabilité de sortie de pauvreté entre les personnes ayant connu ces évènements au cours de l'année et ceux pour qui la situation conjugale est restée stable. Les hommes et les femmes sont traités séparément.

4.1 Changements de structures familiales et sortie de pauvreté

Le tableau 5 décrit les sorties de pauvreté selon les évènements familiaux intervenus au cours des douze derniers mois. On constate d'abord, dans le cadre du système actuel de protection sociale (sans allocation universelle) qu'un tiers de personnes pauvres une année (34%) ne le sont plus l'année suivante. On constate également que les hommes et les femmes ont le même taux de sortie de pauvreté. Il apparaît aussi que les changements de structures familiales sont plus souvent associées aux sortie de pauvreté. Comparés à d'autres personnes pauvres vivant initialement en couple, ceux qui ont connu une rupture conjugale sortent plus fréquemment de la pauvreté (57% contre 33%). De même, pour les individus sans conjoint, ceux qui se sont mis en couple sortent plus fréquemment de la pauvreté. Pour les femmes sans conjoint, la plus forte propension à sortir de la pauvreté est affichée par celles qui se mettent en couple.

Tableau 5. Taux de sortie de pauvreté avant et après l'allocation universelle selon les événements familiaux

	Avant la réforme			Après la réforme (Allocation universelle)		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Ensemble	34	35	34	50	52	49
Evénements familiaux						
Couple: Naissance enfant	36	35	36	60	60	60
Couple: Séparation/Divorce	57	53	63	62	ns	ns
Couple: Départ enfant	39	40	39	41	41	42
Couple: Sans changement	33	33	34	60	60	60
Seul: Mise en couple	51	Ns	56	52	76	37
Seul: Départ enfant	41	Ns	40	31	ns	ns
Seul: Sans changement	33	36	32	38	37	39

Source: Panel européen de ménages; Vagues 1 à 5, 1994-1998
 Champ: Individus âgés de 17 à 59 ans, non étudiant, ni retraitée
 ns=Effectif inférieur à 15 individus

4.3 L'allocation universelle réduirait le coût de l'autonomie pour les femmes sans conjoint

Avec une allocation universelle, les sorties de pauvreté seraient plus rapides : la moitié des pauvres d'une année ne le serait plus l'année suivante. La proportion des sortants resterait égale entre les hommes et les femmes. L'avantage des personnes mises en couple en terme de sortie de pauvreté persisterait, mais pas pour les femmes : la proportion des sortantes est du même ordre entre les femmes mises en couples et celles qui n'ont pas connu de changement de structures familiales (37%). Dans le système sans allocation universelle, ces proportions sont de 56% pour les premières et 32% pour les secondes. En interprétant cet écart comme le « coût du célibat », l'avantage de la mise en couple pour les femmes apparaît plus important dans le système actuel qu'en présence de l'allocation universelle.

Cette analyse ne tient pas compte des effets de structure alors que la propension pour une population donnée à sortir de la pauvreté peut en dépendre. Dans ce qui suit, nous estimons un modèle LOGIT qui évalue l'impact des

événements familiaux en tenant compte de la composition de la population des pauvres. Les effectifs des hommes ayant connu des ruptures conjugales ou des mises en couple sont insuffisantes pour faire une analyse de la modification de l'impact de ces événements. Il en est de même des femmes ayant connu des ruptures conjugales. Notre analyse se concentrera sur l'analyse des mises en couples pour les femmes en situation de pauvreté.

Le tableau 6 décrit les chances de sortie de pauvreté par rapport au groupe de personnes qui n'ont connu aucun changement dans leur structure familiale. Le modèle contrôle en particulier des effets des caractéristiques individuelles: âge, niveau d'études, nombre d'enfants à charge, nationalité, état de santé. Il contrôle également des changements sur le marché du travail. Les résultats se lisent en terme d'écart de chance par rapport à l'individu de référence : femme sans conjoint n'ayant connu aucun changement de structure familiale depuis un an, âgée de 50 à 59 ans, ayant un enfant à charge, fait des études supérieures, de nationalité française, ne présentant pas de problème de santé particulier, ayant travaillé le même nombre de mois que l'année précédente. Cet individu a 43% de chance de sortie de pauvreté dans le système actuel et en aurait 29% en présence de l'allocation universelle.

Il ressort de ce modèle que les femmes qui se mettent en couple ont plus de chances de sortir de pauvreté que celles qui n'ont pas connu de changement de structures familiales. Cet événement accroît la probabilité de sortie de pauvreté de neuf points. L'estimation de ce modèle en présence de l'allocation universelle donne un résultat contraire : la probabilité de sortie de pauvreté est réduite de 18 points pour les femmes qui se sont mises en couple. Ce résultat confirme nos premières analyses sur les proportions des sortants de pauvreté : l'allocation universelle réduit l'avantage, en terme de sortie de pauvreté, de la mise en couple des femmes.

Tableau 6. Estimation des probabilités de sortie de pauvreté (Logit) pour les personnes sans conjoint

	Femmes			
	Avant la réforme		Après la réforme	
	Ecart de probabilité (%)	Seuil de significativité	Ecart de probabilité (%)	Seuil de significativité
Probabilité de sortie de pauvreté	43		29	
Ecart de probabilité par rapport à l'individu de référence (%)				
Individu de 17 à 24 ans	-12	0,28	1	0,89
Individu de 25 à 29 ans	8	0,45	6	0,56
Individu de 30 à 39 ans	-9	0,26	-8	0,32
Individu de 40 à 49 ans	0	0,96	15	0,08
Individu de 50 à 59 ans (référence)				
Pas d'enfant	17	0,02	10	0,19
Deux enfants	22	0,01	19	0,06
Trois enfants et plus	-1	0,94	-7	0,40
Un enfant (référence)				
Etude de la PR: 2nde à terminale	-12	0,26	-1	0,96
Etude de la PR: collège	-20	0,02	-5	0,56
Etude de la PR: Ecole primaire ou aucun	-28	0,00	-20	0,01
Etude de la PR: Supérieures (référence)				
Nationalité de la PR: CEE non français	-3	0,83	17	0,21
Nationalité de la PR: hors CEE	20	0,17	7	0,72
Nationalité de la PR: Française (référence)	0	,	0	,
Gêne sévère par maladie chronique	-14	0,15	-14	0,05
Pas de problème de santé particuliers (référence)				
Couple: nombre de mois travaillé croît				
Couple: nombre de mois travaillé baisse				
Couple: nombre de mois travaillé constant (référence)				
Seule: nombre de mois travaillé croît	15	0,02	46	<,0001
Seule: nombre de mois travaillé baisse	-12	0,15	7	0,40
Seul: nombre de mois travaillé constant (référence)				
Couple: Naissance enfant				
Couple: Rupture (décès, divorce)				
Couple: Départ enfant				
Couple: Sans changement (référence)				
Seule: Mise en couple	19	0,10	-18	0,02
Seule: Départ enfant	24	0,05	2	0,90
Seule: Sans changement ou pas d'enfant (référence)				

Source: Panel européen des ménages, vague1 à 5, 1994-1998, PR=Personne de référence du ménage

5. Conclusion

Notre analyse a permis de mettre en évidence sur le rôle que pourrait jouer une allocation universelle dans la réduction des inégalités de niveaux de vie et de

la pauvreté. La mise en place d'une allocation universelle contribuerait à réduire les inégalités de niveaux de vie au profit des plus pauvres, des femmes et des enfants. Les ménages du vingtile le plus riche perdraient 20% de leur niveau de vie au profit notamment du vingtile le plus pauvre (70% de gain moyen) et du deuxième vingtile. Les durées de pauvreté en seraient également réduites ; les sorties se faisant plus rapidement. Nous avons également montré que dans le système actuel, la mise en couple favorise la sortie de pauvreté pour les femmes sans conjoint, mais que cet avantage disparaîtrait en présence d'une allocation universelle. Ce résultat suggère qu'une allocation universelle est plus favorable à l'autonomie des femmes que les allocations ciblées.

Bibliographie

Atkinson A.B., Bourguignon F., O'Donoghue C., « Microsimulation and the formulation of policy : a case study of targeting in the European Union », OECD – WP n° EM2/99, 1999,

Breuil P., Ponthieux S., Zoyem J.-P., « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », Economie et statistique, n°349/350, Paris, 2001-9/10.

Fleurbaey .M., Hagneré C., Trannoy A., « Mesure des effets redistributifs d'une réforme des minima sociaux à l'aide d'un nouveau critère de dominance », Appel d'offre du Commissariat général au plan, juin 2001.